

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 16 novembre 2017
Greffe_0135 Communications éditées_emo

Hôtel de Ville – changement de locataire

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Suite au changement de locataire à l'Hôtel de Ville, la municipalité a pris contact avec la Fiduciaire Gastroconsult SA, à Pully, dans le but d'établir les modalités de la reprise de cet établissement public.

Pour rappel, lors des travaux de réfection des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, M. Serge Gétaz, tenancier de l'époque, avait pris à sa charge l'investissement du mobilier du Caribou et de la terrasse. Le but de cette démarche était de diminuer le montant de la demande de crédit au Conseil communal avec, en contre partie, l'établissement d'un bail pour une durée de 10 ans dans le but d'amortir le montant investi.

Aujourd'hui, M. Gétaz propose de revendre ce matériel, valeur à neuf CHF 184'000.00 aux nouveaux locataires pour une somme forfaitaire de CHF 60'000.00. Le petit matériel ainsi que la literie, figurant dans l'inventaire établi lors de la reprise de l'établissement par M. Gétaz, peuvent être considérés comme amortis suite à une usure normale.

Gastroconsult SA a relevé un certain nombre de points à modifier ou à préciser dans le bail à établir pour la nouvelle société, ceci dans le but d'avoir, à l'avenir, une base contractuelle solide et équilibrée pour l'exploitation de cet établissement. Il s'agit, entre autres, des éléments suivants :

- Interdiction de solliciter un pas de porte.
- Solliciter qu'en plus de la société les deux repreneurs figurent nominalement comme solidairement responsables.
- Augmentation de la garantie de loyer de CHF 5'000.00 à CHF 22'000.00 (environ 3 mois de loyer) avec possibilité pour les repreneurs de constituer cette garantie en 2 ou 3 ans par le versement de montants mensuels en plus du loyer.
- Etablissement, par le Service romand d'estimation, de deux inventaires : l'un pour le matériel fixe faisant partie de l'hôtel et l'autre pour le petit matériel. Ces inventaires, lors d'un prochain transfert, pourront être refaits sur les mêmes bases en tenant compte d'une usure normale.

Dans le but de faciliter les transactions et d'éviter tout problème ultérieur lié à cette reprise d'inventaire, la municipalité a décidé de suivre les propositions de Gastroconsult SA et de racheter l'ensemble du matériel pour le montant forfaitaire de CHF 60'000.00. Ce montant sera inclus dans la demande de crédit que présentera la municipalité au début de l'année prochaine pour divers travaux d'entretien du bâtiment.

La municipalité.